

Un entretien avec Faustin Twagiramungu

Le Premier ministre rwandais veut faire juger plus de 30 000 personnes

Denis Hautin Guiraut

Le Monde, 4 août 1994

Le premier ministre du Rwanda, Faustin Twagiramungu, estime à 30 000, dans un entretien au Monde, le nombre de personnes qui devraient être jugées par des tribunaux rwandais à la suite du génocide. De plus, le gouvernement de Kigali a accepté, pour éviter un nouvel exode lors du départ des forces françaises de la zone de sécurité que celle-ci soit démilitarisée à compter du 22 août, date d'échéance de l'opération Turquoise. La zone humanitaire sûre devrait alors être placée, temporairement, sous le contrôle de la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR).

Kigali de notre envoyé spécial

Quelle est la priorité de votre gouvernement ?

« C'est le retour des réfugiés qui se trouvent à l'extérieur. Nul ne peut diriger un pays vide et il faut que la population reprenne le travail. Nous devons convaincre les réfugiés. Comment s'y prendre concrètement, c'est toute la question. Car si nous avons cette volonté, nous n'en avons pas les moyens. »

En attendez-vous de la communauté internationale ?

« Absolument. A ce sujet, mon entrevue avec le secrétaire d'Etat américain à propos de l'aide humanitaire a été fructueuse. Contrairement aux Français, qui se disent nos maîtres, les Américains sont venus nous dire qu'ils voulaient être des partenaires. C'est plus poli. »

L'opération « Turquoise » vous indispose-t-elle à ce point ?

« Nous recevons beaucoup de lettres de gens qui vivent dans la « zone humanitaire sûre ». Ils s'y considèrent comme des personnes déplacées qui n'ont pas le droit de rentrer chez elles. Le devoir des troupes de l'opération « Turquoise » serait plutôt de les inciter à partir. Les Français devraient avoir quitté cette zone dite de sécurité le 22 août et être remplacés par les forces de la MINUAR II qui encourageront la population à regagner sa région d'origine. »

Ne pensez-vous pas qu'un départ précipité puisse provoquer un « deuxième Goma » ?

« C'est ce que les Français veulent faire croire au monde. « Après nous, le chaos. » Pourquoi ne veulent-ils pas plutôt rassurer la population et refusent-ils de nous associer sous prétexte que la population a peur de nous ? »

Les perspectives de votre gouvernement sont tout de même encore floues. Ne serait-ce qu'au sujet de la durée de la transition...

« Nous sommes déterminés à favoriser la réconciliation et à préserver l'unité du pays. Il est évident qu'il n'est pas question de reconstituer une dictature. Il faut un partage du pouvoir. Il est vrai qu'il existe au sein du gouvernement une certaine hostilité aux accords d'Arusha du 4 août 1993 [qui prévoyaient un partage du pouvoir entre le gouvernement d'alors et le Front populaire patriotique (FPR)] et des divergences sur la date à laquelle pourraient être organisées les élections.

J'estime qu'il faudra plus longtemps que les vingt-deux mois initialement prévus par ces accords. Le FPR a, pour sa part, proposé cinq ans. Mais le Par-

lement devra aussi se prononcer. Compte tenu des événements passés et du génocide, il est sûr, de toute manière, que la tâche ne sera pas facile. »

« La punition est le peloton d'exécution »

Comment entendez-vous juger les responsables des massacres ?

« Notre loi prévoit des châtiments pour ce genre de crimes et nous ne pouvons pas attendre l'instauration d'une Cour internationale, qui peut prendre trois ans. Nous pouvons commencer en créant nos propres tribunaux spéciaux. La punition pour crime de guerre est le peloton d'exécution, et non la pendaison comme en matière pénale. Bien sûr, des observateurs étrangers seront libres de venir au Rwanda pour surveiller le déroulement des procès. »

Quelle échéance fixez-vous ?

« Cela peut être fait dès aujourd'hui. Le ministère de la justice est déterminé, même s'il manque de personnel. On peut déjà commencer avec quelques dossiers. Je ne connais pas le nombre de prisonniers de guerre, mais nous en avons et il faut les livrer à la justice. Combien de personnes sont susceptibles de passer devant ces tribunaux ? C'est une estimation, mais en sachant que ces massacres ont été organisés par le parti au pouvoir avec la complicité des bourgmestres, des conseillers de secteur et des responsables de cellule, on peut penser que le chiffre tourne autour de 30 000 personnes, sans compter les miliciens. Tous ceux qui ont ordonné, conçu et perpétré ces tueries doivent être punis. »

« Ceux qui sont innocents le savent »

Comment ferez-vous pour distinguer les responsables des exécutants ?

« Il n'y a pas de gens propres impliqués dans les massacres. Ceux qui sont innocents le savent. Les criminels ne s'aventureront pas dans le pays. Ce que nous voulons surtout, c'est que les innocents puissent regagner le pays. »

Que ferez-vous à propos de certaines exactions commises par le FPR et les expropriations-attributions de logements ?

« Je n'ai pas d'informations au sujet d'exactions commises par le FPR. Il se peut qu'il y ait ici ou là des extrémistes, mais cela ne saurait être la politique du gouvernement. »

« Pour ce qui concerne les expropriations, c'est vrai qu'il y a des difficultés. Cela ne peut pas continuer et il faut que la propriété privée soit respectée. Il est temps que le gouvernement intervienne et que l'on mette de l'ordre. Les occupations faites par les FPR sont, elles, temporaires et les officiers devront remettre les maisons à leurs propriétaires. C'est un devoir de l'Etat. »